

# CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – MOTION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document et dans le cadre du suivi

N° de l'objet 24.039	Date du dépôt 27.08	Heure du dépôt 13:14	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
Inscrite pour la première fois à l'OJ du : 24.09.2024			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le : .....			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

<b>Au nom du/des groupes : Groupe PS</b>		
<b>Titre : Projet « alvéole »</b>		
Contenu : Aujourd'hui, encore peu de personnes, en particulier les enfants, se déplacent à vélo. La cause principale en est la densité du trafic qui génère un sentiment d'insécurité. Ce sentiment est justifié puisque l'Office fédéral des routes (OFROU) déclare, dans son rapport de stratégie partielle relatif à la mobilité douce (édition 2022, p.5 alinéa 3), une augmentation de 61% des accidents impliquant des vélos entre 2000 et 2020. Nous prions le CC de mettre en place une piste cyclable sur le principe d'une ceinture périphérique. Elle devrait être conçue de façon à avoir très peu de dénivelé tout au long de la boucle et passer par une majorité d'établissements scolaires. L'accès et le parage de véhicules resteraient possibles à la manière d'une zone de rencontre (20km/h).		
<b>Développement</b> : Pour pallier le manque de voies sécurisées pour les vélos, une piste cyclable en « alvéole » serait développée. Ce « périphérique » passerait par les collèges de la Charrière, de Numa-Droz, de l'Ouest, le lycée Blaise-Cendrars, le collège des Forges, des Crétets, de la Promenade, de Bellevue et d'Esplanade. Ce circuit relierait également le stade de la Charrière, le Temple-Allemand, la Bibliothèque, le Temple de l'Abeille, le Musée paysan, les Anciens abattoirs, les futures archives cantonales, le parc Gallet, la gare et l'Ancien manège, sans oublier les parkings d'échange. Ce concept répondrait par un projet concret à l'initiative "Le vélo à Fonds" acceptée très largement par le Conseil général le 12 mai 2022, aux attentes des objectifs 2030 de la stratégie de l'OFROU ainsi qu'à l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres, du 23 septembre 2018 (art. 88 Cst.) accepté par le peuple par 73,6 % des voix. Cet axe, hormis la promotion d'une mobilité douce qui permettrait un désengorgement du trafic routier interne, une préservation de l'environnement et une contribution à la santé de la population, offrirait également une opportunité à une connexion positive entre ses quartiers, ainsi qu'une promotion du cyclotourisme. P.S. Pour exemple, un projet similaire à Strasbourg : <a href="https://vimeo.com/722962840">https://vimeo.com/722962840</a>		
<b>Demande d'urgence</b> (par défaut, la réponse « Non » est retenue) : <b>Non</b>		
<b>Auteur-e ou premier-ère signataire</b> : Laure Houlmann		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Karim Djebaili	Monique Gagnebin	Pascal Bühler
Amina Chouiter Djebaili	Giovanni Spoletini	
Marinette Matthey	Anne Bramaud de Boucheron	
Carmen Brossard	Laurent Duding	
Alicia Maillard	Sayenthini Karunakaran	

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : [Chancellerie.communaleCHX@ne.ch](mailto:Chancellerie.communaleCHX@ne.ch)